

LOUVRE

## Appel à candidatures : complément d'informations



### Conception, réalisation et installation d'une œuvre d'art originale

au titre du 1% artistique

pour le Centre de Conservation  
du Louvre à Liévin



#### Pouvoir adjudicateur :

Musée du Louvre

#### Représentant du pouvoir adjudicateur :

La Région Hauts de France agit au nom et pour le compte de l'établissement public du musée du Louvre.

Région Hauts-de-France - Direction de l'Achat Public,

151 Avenue du Président Hoover,

59555 LILLE CEDEX

France

Ou aux adresses ci-contre

Au 11/15 mail Albert 1er pour les envois postaux

et au 43 mail Albert 1er pour les remises contre récépissé

BP 2616 80026 AMIENS Cedex 1

France

Point(s) de contact : M. Gérald ARBELTIER

Courriel : [dematnpdc@hautsdefrance.fr](mailto:dematnpdc@hautsdefrance.fr),

Adresse du profil d'acheteur : <http://marchespublics.hautsdefrance.fr>

#### Procédure :

Procédure lancée en application :

- du décret n° 2002.677 du 29 avril 2002 modifié par le décret n°2005.090 du 4 février 2005,
- et de l'article 30.3.a du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Date limite de réception des candidatures :

**Le mardi 31 octobre 2017 à 12h**

## **ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES**

---

CONCEPTION, REALISATION ET INSTALLATION D'UNE ŒUVRE D'ART ORIGINALE AU TITRE DU 1% ARTISTIQUE SUR LE SITE DU CENTRE DE CONSERVATION DU LOUVRE A LIEVIN.

Une procédure de « 1% artistique » est ouverte par l'établissement public du musée du Louvre, dans le cadre de la construction du Centre de Conservation du Louvre-Liévin

## **ARTICLE 2 : CONTEXTE DE LA COMMANDE ARCHITECTURALE ET ARTISTIQUE**

---

### **Contexte de la commande architecturale**

Le Louvre a décidé d'externaliser ses réserves pour garantir la sauvegarde des collections. Cette intention permettra de rassembler ses collections en un lieu unique, aux conditions de conservation adaptées, et constituera un lieu d'études et de recherche. A cet effet, un équipement performant sera implanté au cœur de l'ex bassin minier, à Liévin à proximité du musée du Louvre-Lens.

### **Contexte de la commande artistique**

La mise en œuvre de la démarche du 1% artistique est un signe fort envisagé comme un atout pour la nouvelle implantation du Centre de conservation du Louvre à Liévin. Le projet se fonde sur les dimensions de conservation, de recherche. Ainsi la proposition artistique apportera une réponse à ces orientations, développera ses potentiels. Le maître d'ouvrage souhaite que la démarche du Un pour cent prenne en compte les caractéristiques du lieu autant que le contexte et les usages qui lui seront dévolus

## **ARTICLE 3 : LE CENTRE DE CONSERVATION : principe architectural et fonctionnel**

### **Principe architectural**

**Le projet architectural** conçu par l'équipe Rogers Stirk Harbour and Partners **repose sur un principe d'intégration paysagère dans le prolongement naturel de la coulée verte** du parc du Louvre-Lens, et des aménagements paysagers proposés par le schéma directeur d'EURALENS. Il s'inscrit donc dans la continuité de la trame environnementale existante.

**La structure du bâtiment** présente une architecture qui émerge dans le paysage avec des murs en béton cadrant la masse géologique du paysage. **Enterré en toute discrétion**, il a pour seuls éléments visibles deux armatures en béton sortant de terre à l'est et ouvrant sur une unique et élégante façade vitrée orientée à l'ouest. L'armature de la structure, simple, s'exprime par une série de **voûtes linéaires** et les espaces générés proposent ainsi une ambiance à l'incidence lumineuse travaillée. C

Le bâtiment, d'une superficie de 18 500m<sup>2</sup> se déploie de plain-pied et crée un plan incliné dans la continuité du paysage pour abriter discrètement l'importante emprise du bâtiment en se servant des contours naturels du site. Ce nouveau sol incliné intègre naturellement la diversité de volumes du programme et protège les collections des variations extrêmes de l'environnement extérieur dans un bâti à haute masse thermique qui assure des conditions intérieures stables et optimales.

### **Principe fonctionnel du Centre de Conservation**

Ce centre de conservation doit répondre à 3 fonctions principales :

- **La conservation des collections**, fonction essentielle de l'équipement (mettre à l'abri les œuvres dans des réserves qui les protègent des altérations afin de garantir leur pérennité) ;
- **Le traitement des collections** (dépoussiérage, prises de vue, inventorier, documenter et étudier les œuvres au sein d'espaces de traitement) ;
- **La circulation des collections** (organiser le déplacement d'œuvres à partir d'espaces logistiques adaptés vers le Louvre ou d'autres musées pour des prêts).

**Le centre de conservation** du Louvre à Liévin **ne sera pas ouvert au public** ; c'est un lieu de travail ayant vocation à recevoir des partenaires (**professionnels des musées, restaurateurs, photographes,...**), **des chercheurs et des universitaires**, dans le cadre de consultation d'œuvres, de parcours de formation ou de programme de recherche.

**9 600 m<sup>2</sup> de surface sont réservés au stockage des œuvres et 1 700 m<sup>2</sup> d'espaces sont destinés à l'étude et au traitement des œuvres.**

#### **ARTICLE 4 : OBJET DE LA COMMANDE ARTISTIQUE**

##### **Nature de la commande :**

L'artiste ou le groupement d'artistes effectuera une proposition d'intervention qui comprendra un projet relatif à la : conception, réalisation et installation d'une œuvre (d'œuvres) d'art originale(s) au titre du 1% artistique sur le site du nouveau Centre de Conservation du Louvre à Liévin.

Le champ artistique est ouvert à toutes les formes, matérielles et immatérielles, ainsi que tous les supports qui s'inscrivent aujourd'hui dans le domaine de la création contemporaine (arts visuels, arts graphiques, design, œuvres utilisant les nouvelles technologies...).

##### **Emplacement(s) :**

L'intervention du 1% artistique prendra place :

- **à l'intérieur du bâtiment, au sein de l'espace de vie** du centre – point de rencontre de l'ensemble des équipes travaillant sur site (personnel du centre et partenaire scientifique), sur un pan de mur de grande hauteur, se trouvant également en co-visibilité avec le hall d'accueil. Le prolongement de ce mur, sur la partie extérieure du bâtiment pourra également servir de surface d'intervention.

La possibilité sera laissée ouverte pour que **cette intervention puisse trouver un écho** en s'étendant éventuellement (**et/ou**)

- à un second emplacement, **au niveau de l'aire de livraison des œuvres, semi-couverte et entouré du mur d'enceinte**. Cette plateforme logistique recevant les collections participe de l'image du projet. Plus qu'une zone technique, cet espace, alimentant l'activité du centre, constitue une part importante de la dynamique du centre et est amené à recevoir nombre d'intervenants variés (régisseurs, convoyeurs, chauffeurs etc)

#### **Enjeux**

Le maître d'ouvrage souhaite que l'œuvre financée au titre du 1% artistique :

- s'inscrive dans la symbolique du bâtiment et soit compatible avec le vocabulaire architectural du lieu dont la signature est épurée et industrielle ;
- prenne en considération les caractéristiques du lieu, le contexte d'implantation, ainsi que le contexte scientifique et culturel du projet et son usage ;

- entre en résonance avec le Musée du Louvre, que ce soit à travers l'histoire du palais, la constitution de ses collections ou le lien entre le Louvre et le centre de conservation du Louvre à Liévin.

L'intention artistique s'appuiera sur les fonctions du lieu : accessibilité et matérialité des œuvres, ainsi que sur les notions de circulation des œuvres et de stockage.

**Contraintes à prendre en compte :**

Le ou les œuvre(s) seront des éléments rapportés et se démarquant de l'objet architectural : les caractéristiques techniques (poids, volume, fixation...) devront être étudiées finement et validées par l'architecte et le bureau de contrôle si nécessaire. L'œuvre ne pourra en aucun cas être réalisée à même l'architecture (murs, sols, plafonds).

La(les) réalisation(s) artistique(s) devra prendre en compte toutes les contraintes techniques du bâtiment, respecter les conditions de pratiques quotidiennes ainsi que la bonne fonctionnalité des lieux. Elle(s) sera également compatible avec la fonction de Centre de Conservation. La durabilité de l'œuvre devra être assurée (cas d'intempéries, ...). Les modalités d'entretien/maintenance devront être précisées avec la remise de l'offre.

Sa mise en œuvre et son installation s'adapteront au calendrier d'exécution des travaux tel que précisé contractuellement entre le maître d'ouvrage et l'artiste désigné; elle(s) devra également tenir compte de la réglementation incendie (du code du travail), des principes de sûreté du bâtiment et ne pas entraver l'accès aux personnes à mobilité réduite (du code du travail).

**Données techniques :**

- hauteur sous plafond de l'espace de vie :
  - o Hauteur maximale sous voute : 10.45m
  - o Hauteur maximale sous poutre centrale : 8.28m
- Surface et dimensions de l'aire de livraison partiellement découverte : 1154m<sup>2</sup> ou 24.14mx47.75m

## **ARTICLE 5 : MONTANT DE L'ENVELOPPE**

---

L'enveloppe globale prévue pour cette opération est de 300 000 euros TDC (toutes dépenses confondues). Sont inclus dans cette enveloppe :

- les taxes, charges et cotisations (1% diffuseur..);
- les frais de publicité et d'organisation de la consultation ;
- le défraiement des personnalités qualifiées ;
- les indemnités, les déplacements (visite et audition) ainsi que les frais annexes de chaque candidat ou équipe prévues dans la seconde phase de la consultation dont le projet artistique n'aura pas été retenu;
- les droits d'auteur
- **le montant de conception, réalisation et installation de la commande sera ferme et définitif.** Il comprend : les honoraires et tous ses frais de déplacements de l'artiste lauréat, le coût de la conception, de la réalisation, de l'acheminement, de l'installation de l'œuvre, sa mise en fonctionnement et sa maintenance technique éventuelle pendant la durée d'un an, y compris les prestations intellectuelles complémentaires éventuellement nécessaires à sa réalisation (ingénierie, contrôle technique, suivi, coordination, contrôle et réception des travaux).

## **ARTICLE 6 : DEROULEMENT DE LA PROCEDURE**

---

La sélection du lauréat se fera en deux temps.

La conformité administrative de la candidature est un prérequis de la première étape de sélection.

### **a) sélection des candidats**

Dans le cadre de la 1ère phase de consultation des dossiers artistiques reçus suite à l'appel à candidatures, les dossiers des artistes seront examinés par le Comité Artistique selon les critères suivants :

- adéquation de la démarche artistique avec les objectifs énoncés et les prescriptions du programme de la commande
- aptitude du candidat à présenter un projet au regard de ses références
- motivations exprimées pour le projet, pertinence de la lettre d'intention au regard de la commande

**La date limite de réception des candidatures est fixée au 31/10/2017 à 12 heures.**

A l'issue de cette sélection, quatre (4) candidats seront retenus, après avis du comité artistique et décision du maître d'ouvrage, et admis à concourir et à remettre un projet artistique.

### **b) choix du lauréat**

Ces quatre (4) artistes seront informés de leur sélection par lettre recommandée avec accusé de réception et seront invités à présenter leur offre.

Une visite d'information leur sera proposée.

Les quatre (4) artistes présélectionnés seront invités à présenter leur projet au comité artistique

Le Maître d'ouvrage arrêtera son choix parmi ces quatre (4) artistes par une décision motivée après avis du comité artistique.

Les trois (3) artistes non retenus percevront une indemnisation forfaitaire pour leur travail.

**c) Indemnisation des trois (3) artistes sélectionnés non retenus :**

Une indemnité de 7000 € TTC sera allouée à chacun des 3 artistes présélectionnés non retenus. Ce montant inclut les déplacements et frais annexés relatifs à la consultation (visite du site rue du docteur Piette, 62800 Liévin, France et audition devant le comité artistique au musée du Louvre-Lens situé 99 Rue Paul Bert, 62300 Lens, France).

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité, sur proposition du comité artistique, de supprimer ou de réduire le montant de l'indemnité en cas d'insuffisance manifeste du projet présenté par l'un des candidats non retenus, notamment lorsque ce dernier ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation.

Le choix d'indemnisation relève du choix du Comité artistique.

**d) Suite de la consultation :**

Un marché sera conclu avec le lauréat pour la conception, la réalisation et l'installation de l'œuvre d'art original sur le site du Centre de Conservation du Louvre-Liévin au titre du 1% artistique.

**ARTICLE 7 : CONTENU DU DOSSIER D'APPEL A CANDIDATURES**

Pour être recevables, les candidats devront obligatoirement fournir un dossier de candidature complet comprenant les pièces suivantes, toutes établies en langue française.

Dans le cas où les candidats se présenteraient sous la forme d'un groupement, chaque membre du groupement fournira les pièces mentionnées ci-dessous à l'exception du DC1 fourni en un seul exemplaire et complété par tous les membres du groupement :

**Éléments administratifs**

- L'imprimé DC1 : « lettre de candidature » dûment rempli et signé en original. (DC1 datant du 26 octobre 2016)
- L'imprimé DC2 : « déclaration du candidat » dûment complété (DC2 du 26 octobre 2016) et portant expressément mention du chiffre d'affaires des 3 derniers exercices clos. Le candidat en réponse à la rubrique G et H du DC2 joindra les pièces suivantes :
  - \*pour la sécurité sociale : numéro d'ordre de la Maison des artistes ou de l'Agessa ou autre ou équivalent étranger ;*
  - \*pour les obligations fiscales : n° de SIRET ou équivalent étranger ou toute autre pièce prouvant que le candidat est en règle avec ses obligations fiscales, URSAFF...*
- Les éléments cités à l'article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016
  - Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
  - Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles.
- Les formulaires DC1, DC2, sont également disponibles en ligne : <http://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31690>

**Éléments artistiques**

- une lettre d'intention, faisant état des motivations, des intentions, présentée en 2 pages maximum format A4 - taille de police 11, et sera transmis sur clé USB ou via une plateforme de transfert de fichiers (fichier PDF ou équivalent)
- une présentation de l'artiste ou du groupement d'artistes : CV, organisation, compétences, capacités techniques et financières si co-traitants ou sous-traitant déclaré. Ces éléments seront présentés sous format A4 et transmis sur clé USB ou via une plateforme de transfert de fichiers (fichier PDF ou équivalent).
- un dossier artistique comportant une sélection d'œuvres réalisées par l'artiste ou le groupement d'artistes, présenté en couleur sous format A3 à l'aide de reproductions couleur du travail du candidat (présentation libre). Le dossier comportera 10 pages recto maximum, et sera transmis sur clé USB ou via une plateforme de transfert de fichiers (fichier JPEG ou équivalent) -. Ces références seront accompagnées d'une légende de quelques lignes précisant l'année de réalisation de l'œuvre, les intentions ayant présidées à l'élaboration de l'œuvre, ou tout élément utile à l'appropriation de la démarche développée par l'artiste et le cas échéant, le maître d'ouvrage et l'objet de la commande.

## **ARTICLE 8 : MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES**

---

Le pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste, par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des plis indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'une des adresse suivante : voir page 1.

L'enveloppe portera la mention : « Centre de Conservation du Louvre à Liévin - Commande du 1% artistique » « Ne pas ouvrir ».

Les dossiers parvenus après la date et l'heure limite fixée ci-dessus, ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus. La transmission des candidatures par voie électronique est autorisée. Celles-ci doivent être envoyées à l'adresse suivante : voir page 1.

## **ARTICLE 9 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

---

### **1. Lieu d'exécution**

Rue du docteur Piette – 62 800 Liévin – Département du Pas-de-Calais - France

### **2. Planning prévisionnel**

- **Remise de la candidature : 31/10/17 à 12h**
- **Remise de l'offre : mars 2018**
- **Audition : à partir en avril 2018**
- **Choix du lauréat : début mai 2018**
- La durée du marché de commande d'une œuvre d'art originale dans le cadre du 1% artistique prendra effet à la transmission de l'OS de démarrage jusqu'à juillet 2019.

La livraison du centre de conservation du Louvre à Liévin est prévue à la fin du premier semestre 2019.

### **3. Cas d'un groupement :**

Lorsque le candidat est une équipe, elle se définit comme un groupement momentané de cotraitants représenté par son mandataire.

Lorsque le groupement est conjoint, le mandataire devra être solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du Pouvoir Adjudicateur. En cas de groupement, le mandataire devra obligatoirement être un artiste. Dans le cas contraire, la candidature sera rejetée pour irrégularité.

Chaque candidat ne pourra remettre pour la présente consultation, qu'une seule candidature en agissant soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de membre du groupement.

4. **Unité monétaire utilisée** : L'euro

5. **Langue** : Française

6. **Renseignements techniques, artistiques ou administratifs** :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour la remise de leur candidature, les candidats devront faire parvenir une demande écrite. Pour ce faire, voir le courriel ou l'adresse du profil d'acheteur à la page 1.

7. **Recours et médiation**

**7.1. Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000, Lille, F, Téléphone : (+33) 59 54 23 42, Courriel : greffe.ta- [lille@juradm.fr](mailto:lille@juradm.fr), Adresse internet : <http://lille.tribunal-administratif.fr>

**7.2. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000, Lille, F, Téléphone : (+33) 59 54 23 42, Courriel : greffe.ta- [lille@juradm.fr](mailto:lille@juradm.fr), Adresse internet : <http://lille.tribunal-administratif.fr>

**7.3. Organes chargés des procédures de médiation**

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de Nancy, Préfecture de Meurthe et Moselle, 1 rue du Préfet Claude Erignac, 54038 Nancy cedex Tél (+33) 383342565 - Fax (+33) 383342224.